



## Compte rendu du CDAS du 12 avril 2019

**Le 1<sup>er</sup> point** du jour est la désignation de la CGT comme secrétaire adjoint.

**Le 2<sup>ème</sup> point** du jour est l'approbation du règlement intérieur par les nouveaux membres du CDAS. Sur la demande de la CGT, il a été acté que les experts pouvaient s'exprimer sur tous les points à l'ordre du jour et sur tous les sujets (art.6 du règlement intérieur).

**Le 3<sup>ème</sup> point** du jour est l'approbation à l'unanimité du PV du 10 octobre 2018.

**Le 4<sup>ème</sup> point** du jour porte sur le rapport d'activités 2018 du CDAS

Le délégué a donné tous les chiffres concernant l'activité de la délégation sur l'année 2018 comme le nombre de bénéficiaires, le nombre de structures, etc. L'augmentation importante du nombre de bénéficiaires en 2018 s'explique par des promotions de stagiaires importantes. Il a été demandé au délégué de rajouter au rapport d'activités tous les services administratifs bénéficiaires de l'action sociale dans le département et plus précisément ceux omis de Clermont-Ferrand.

Concernant la restauration, les agents peuvent prendre leur repas dans 3 types de restaurants :

Les restaurants inter-administratifs :

- A.G.R.I.P. de Pélissier ;
- A.I.G.O.S. de la Préfecture ;
- A.P.S.E.M.A. de Marmihat.

Les restaurants finances :

- A.R.A.I.C.F. de Berthelot ;
- A.G.R. de la DISI ;
- A.R.A.H.I.R. de Riom ;
- A.R.R.H.I. à Issoire ;
- A.G.R.A.I.A. à l'INSEE ;
- A.R.E.N.F.I.P. de l'école des finances publiques.

Les restaurants conventionnés :

- A.G.E.R.E. de l'ex- D.D.E. ;
- St Eloy de la poste ;
- le Chaudron qui bénéficie aux agents de la paierie départementale ;
- Les Arvernes qui bénéficie aux agents de la trésorerie de Rochefort-Montagne.

Quant aux agents qui travaillent dans les postes dits « isolés » n'ayant aucune structure collective de restauration, ils bénéficient des titres restaurant.

Les agents retraités ne peuvent déjeuner que dans un restaurant des finances.

Concernant les vacances familles, on s'aperçoit d'une baisse importante et régulière du nombre de bénéficiaires car le reste à charge pour une famille reste important notamment pour les colonies de vacances. Le délégué a précisé que la

famille pouvait rencontrer l'assistante sociale pour que les enfants partent en vacances : échéancier, aide exceptionnelle, etc.

**Le 5ème point** du jour porte sur l'activité du service social avec l'intervention des assistantes sociales.

Les assistantes sociales ont présenté tous les cas de figure où elles interviennent auprès des agents actifs ou retraités. Il a été fait part des grandes difficultés qu'elles rencontrent dans l'accompagnement des élèves de l'ENFIP toutes catégories confondues mais plus particulièrement les cadres C et les PACTES. Elles nous ont témoigné du grand investissement et des difficultés que nécessite l'accompagnement.

Pour les agents en grande difficulté financière, y compris les stagiaires de l'ENFIP, les assistantes sociales disposent d'une carte de paiement d'un montant maximum de 150 €. Dans le respect de la vie privée des agents, les achats d'alimentation se font en ligne avec l'assistante sociale.

Ces agents peuvent également rencontrer la conseillère en économie sociale et familiale. Elle est présente à la délégation tous les jeudis matins. On peut également la rencontrer sur son lieu de travail à La Pardieu pendant les heures de repas. Cette dernière est rémunérée par le budget régional (Chorus Lyon).

Les agents en difficulté peuvent également bénéficier d'aides financières non remboursables (maximum de 3 000 € par an) et de prêts sociaux (3 fois/an) sans intérêt.

Il existe également des aides exceptionnelles sans condition de ressources pour les agents qui subissent sur leur habitation principale un sinistre ou une catastrophe naturelle (2 000 €). Ces agents peuvent également percevoir un prêt sinistre immobilier sans intérêt jusqu'à 8 000 €.

Aujourd'hui, les assistantes sociales utilisent avec l'accord des agents un nouvel outil informatique qui permet la gestion de leur dossier social.

Désormais, elles interviennent sur un deuxième volet : Le service social du travail. Elles sont là pour écouter et conseiller les agents, dont les cadres font partie, pour tous les problèmes qu'ils rencontrent au sein de leur travail.

Les assistantes sociales ont lancé un appel à tous les directeurs présents dans la salle. Elles ont demandé qu'ils fassent preuve d'écoute et de bienveillance envers les agents qui subissent les restructurations en leur permettant de retrouver un poste.

La CGT est intervenue en précisant que la situation devient préoccupante car les suppressions s'effectuent partout rendant la recherche d'un nouveau poste par les agents très difficile ainsi que leur intégration.

**Le 6ème point** à l'ordre du jour est l'arbre de Noël 2019

À l'unanimité et après concertation inter-syndicale, il a été décidé de choisir pour le spectacle :

En premier : « A la recherche du Père Noël » ;  
En cas d'indisponibilité, : « la lettre au Père Noël » ;  
puis « La lettre du Père Noël » et « Le Palais enchanté ».

La difficulté est de trouver un spectacle qui puisse convenir à des tranches d'âges qui vont de 0 à 14 ans.

**Le 7ème point** à l'ordre du jour est le vote du budget 2019

Le budget 2019 s'élève à 56 811 € mais 5 % sont mis en réserve.

Les actions à réaliser portent donc sur 53 970 €. En 2018, le montant était de 59 801 €.

L'arbre de Noël : spectacle et chèques KADEOS compris, va consommer les 2/3 du budget.

Parmi les actions servant à créer des liens avec les agents (26 % du budget), la sortie à Micropolis va être annulée car seulement 6 enfants ont été inscrits. À la place, une sortie au Pal est prévue le samedi 21 septembre pour les enfants âgés de 7 à 16 ans.

La sortie « retraités » dans la Drôme rencontre beaucoup de succès. Elle aura lieu le 26 septembre avec 55 participants. Il y a eu un tirage au sort. La sortie devrait être reproposée l'année prochaine. Les 70 personnes qui n'ont pas été retenues seront prioritaires.

Les actions information et prévention représente 14 % du budget.

Une première session de préparation à la retraite a eu lieu au printemps les 28 et 29 mars. Une autre session aura lieu à l'automne.

La CGT a posé la question s'il était normal de demander aux agents d'utiliser les jours de leur Compte Formation Professionnel (CFP) pour le stage de préparation à la retraite alors que précédemment des jours de formation étaient accordés par les directions.

En l'absence de réponse précise, la CGT fera remonter ce point.

**En questions diverses**, le délégué a précisé qu'il avait envoyé un courrier à la mairie de Clermont-Ferrand pour la prise en charge des tickets CESU. Il attend une réponse de la ville dont le prochain conseil municipal devrait avoir lieu en avril.

La CGT a demandé que cette même demande soit effectuée auprès des mairies de Riom et de Pont-du-Château.

Des travaux devraient prochainement avoir lieu à la cantine de Berthelot. Le secrétariat général n'en est pour l'heure qu'au choix du maître d'œuvre.

La prochaine réunion du CDAS a été fixée au vendredi 20 septembre 2019.

**Une nouvelle fois nous rappelons aux agents qui rencontrent des difficultés dans leur vie personnelle et/ou sur leur lieu de travail qu'ils n'hésitent pas à se rapprocher d'un élu CGT, de leurs assistantes sociales ou de leurs médecins de prévention.**

**Les élus CGT présents titulaires : Andrée CHANCLU, Cyrille RISCH, Mathilde POMBO**

**Les élus CGT présents suppléants : Joëlle BEUZIT**

**Experts CGT : Sabine MONTEILLET, Jocelyne DEGIRONDE.**